



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Tous les chirurgiens-dentistes et assistant(e)s dentaires doivent avoir la possibilité de se faire vacciner rapidement

Paris, le 4 janvier 2021

Le 2 janvier, Olivier Véran, Ministre des Solidarités et de la Santé, a ouvert la vaccination contre la CoVid-19 aux professionnels de santé libéraux de plus de cinquante ans.

L'exercice dentaire comporte des risques élevés de contamination du fait de son activité en bouche sur des patients ne portant pas de masque. Les chirurgiens-dentistes et les assistant(e)s dentaires travaillent depuis plusieurs mois avec des équipements de protection individuels contraignants entraînant fatigue et pénibilité.

En conséquence, l'Union Dentaire demande d'autoriser dès aujourd'hui la vaccination de tous les chirurgiens-dentistes et assistant(e)s dentaires qui le souhaitent, sans limite d'âge, notamment les personnes à risques.

A propos de l'Union Dentaire

Syndicat de chirurgiens-dentistes régi par la loi du 21 mars 1884 | Membre fondateur de l'ADF | Membre fondateur de l'UNAPL

Depuis 60 ans, l'Union Dentaire se bat pour penser et agir en faveur de l'avenir de la profession de chirurgiens-dentistes en France. Présente localement auprès de ses adhérents et des praticiens en général, l'Union Dentaire est l'un des principaux syndicats représentatifs de la profession de chirurgien-dentiste.

Contact

Clément Neveu | Tél. : 06 72 65 05 15 | Mail : c.neveu@union-dentaire.com